

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Extrait du Registre des Délibérations

JEUDI 20 FEVRIER 2025

SIEGE, SALLE 6

Le vingt février deux mille vingt-cinq, à 18h00, le Conseil d'Administration de la Régie Office du Tourisme s'est réuni Siège, salle 6, sous la présidence de Monsieur Bruno BODIN, Président.

Membres : 25 – Quorum : 13

Présents (14) : Bruno BODIN, Karine PIED, Sylvie BAZANTAY, Serge BOUJU, Alain BRILLANCEAU, Pierre BUREAU, Armelle CASSIN, Coralie DENIS, Dany GRELLIER, François MARY, Roland MOREAU, Maryse NOURISSON-ENOND, Anne-Marie REVEAU, Alain ROUSSELOT

Absents (11) : Gaëtan DE TROGOFF, René DOCHLER, Stéphanie FILLON, Séverine GROYER, James HERVE, Virginie JEANNEZ, Rachel MERLET, Sylvie RENAUDIN, Rodolphe ROUE, Bernard SALMON, Dominique TRICOT

Date de convocation : 14-02-2025

Secrétaire de séance : Roland MOREAU

ADMINISTRATION GENERALE

Animations 2025 - Visites guidées "nature" : fixation des Tarifs

Dans le cadre de la politique d'animations du territoire, l'Office de Tourisme organise des visites guidées originales mêlant patrimoine et nature. Le but de cette visite est de découvrir l'histoire d'un lieu ou d'une commune, tout en découvrant des particularités naturelles à travers une animation "nature".

Cette visite se fera à 2 voix :

- Le guide touristique de l'office de tourisme, Mme Charlène BOUFFARD, parlera du patrimoine bâti et de l'Histoire des lieux ;
- un intervenant d'une association de mise en valeur du patrimoine naturel évoquera la biodiversité du site et proposera une animation "nature".

La capacité d'accueil sera de 25 personnes pour garantir une bonne qualité d'animation.

Le coût total de la prestation nature est de 300 €.

Il est proposé au Conseil d'Administration de fixer le prix des visites guidées nature :

- Tarif unique : 7 € / participant

Il est indiqué que l'office de tourisme prend en charge le coût résiduel lié à cette visite une fois les sommes versées par les participants déduites afin qu'elle soit accessible au plus grand nombre.

Le conseil d'administration de la Régie Office de Tourisme est invité à :

- **adopter les tarifs ainsi proposés applicables à partir du 27 février 2025 ;**
- **valider la prise en charge du coût résiduel par l'Office de tourisme ;**
- **autoriser Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

Après en avoir délibéré,

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour extrait conforme,
Le Président de la Régie Office du Tourisme,
Bruno BODIN,

Transmis en préfecture le **25 FEV. 2025**

Notifié ou publié le **25 FEV. 2025**

Le Président,

-certifie sous sa responsabilité le caractère
exécutoire de cet acte

-informe que le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de deux mois
à compter de la présente notification/ou publication.